

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement N°1907 2006 CE, article 31  
Nom commercial : Solution de dioxyde de chlore Aqua Power

Aqua Power  
Daniel BADER

Créé le : 07/11/2017  
Version 2.2

valable à partir du 07/11/2017

### 1 Identification de la substance ou du mélange et de la société

#### 1.1 Nom commercial :

Solution de dioxyde de chlore Aqua Power I, 0,3 %

#### 1.2 Utilisations de la substance :

Désinfectants, biocides

**Numéro d'enregistrement BfR : 6467638**

N° registre BAuA : N-74455

Pour type de produit 2 (Désinfectant pour le secteur privé et le secteur des soins de santé publique, ainsi que d'autres produits biocides)

Pour le type de produit 3 (Produit biocide pour l'hygiène dans le domaine vétérinaire)

Pour le type de produit 4 (Désinfectants pour aliments et alimentation animale)

Pour le type de produit 5 (Désinfectant pour eau potable)

Pour le type de produit 11 (Agent de protection pour les liquides dans les systèmes de refroidissement et de traitement)

Pour le type de produit 12 (Myxobactéricides)

#### 1.3. Fournisseur

Daniel Bader  
Marburgerstraße 94  
A-8435 Wagna  
Tél. 0043 (0) 3452-73 0 73  
e-mail : office@bader-group.eu

Personne qualifiée :

Daniel Bader  
office@bader-group.eu

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Vergiftungsinformationszentrale der  
Gesundheit Österreich GmbH  
Stubenring 6  
A-1010 Vienne

**Tél. : +43 1 406 43 43**

### 2 Dangers possibles

#### 2.2 Classification du mélange

Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Catégories de dangers

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Irritation oculaire 2

Avertissements de danger :

Provoque une irritation oculaire grave.

#### 2.2 Éléments d'identification

Composants dangereux pour l'étiquetage :

Dioxyde de chlore 0,3 %

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement N°1907 2006 CE, article 31  
Nom commercial : Solution de dioxyde de chlore Aqua Power

Aqua Power  
Daniel BADER

Créé le : 07/11/2017  
Version 2.2

valable à partir du 07/11/2017

Pictogramme : GHS07



Mention d'avertissement : Attention

### Avertissements de danger

H 319 Provoque une irritation oculaire grave

### Consignes de sécurité

P 264 Lavez-vous soigneusement les mains après utilisation.

P 280 Portez des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux/du visage.

P 337 + P 313 Si l'irritation oculaire persiste : Demandez un avis médical / consultez un médecin

P 305 + 351 P + P 338 En cas de contact avec les yeux : Rincez doucement à l'eau pendant plusieurs minutes. Si possible, retirez les lentilles de contact. Continuez à rincer.

### 2.3 Autres dangers

Veuillez noter : Au-dessus de la solution, il se forme une phase gazeuse contenant 3 % en volume de dioxyde de chlore, qui présente les risques suivants :

H330 Danger de mort par inhalation.

H319 Provoque une irritation oculaire grave.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

EUH018 Peut former des mélanges de vapeur/air explosifs ou inflammables lors de l'utilisation.

### 3. Composition du mélange

Caractérisation chimique : Comburant liquide mélange de préparation

Description : Oxyde de chlore

### Composants dangereux :

<u>Nom de la substance</u>	<u>Teneur en %</u>	<u>Numéro CE</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>N° REACH :</u>
Dioxyde de chlore	< 0,3	233-162-8	10049-04-4	01-2119492305-37

Autres informations : le produit est fabriqué à partir des composants A et B d'eau potable Aqua Power I.

### 4. Mesures de premiers soins

#### 4.1 Description des mesures de premiers soins

##### Informations générales :

En cas de risque de perte de connaissance, mettez l'individu et transportez-le en position latérale stable.

Premiers intervenants : Veillez à vous protéger !

Les symptômes d'empoisonnement peuvent également apparaître qu'au bout de plusieurs heures, d'où la nécessité d'une

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement N°1907 2006 CE, article 31  
Nom commercial : Solution de dioxyde de chlore Aqua Power

Aqua Power  
Daniel BADER

Créé le : 07/11/2017  
Version 2.2

valable à partir du 07/11/2017

surveillance médicale au moins jusqu'à 48 heures après l'accident.  
Sortez les personnes touchées de la zone dangereuse et allongez-les. En cas de difficulté à respirer, donnez de l'oxygène.

### Après inhalation :

Alimentez la personne en air frais. En cas de détresse respiratoire, faites inhaler de l'oxygène. Si nécessaire, faites du bouche à bouche. Consultez immédiatement un médecin.

### Après contact avec la peau :

Lavez immédiatement avec beaucoup d'eau et du savon. Retirez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser.

En cas d'irritation de la peau persistante, consultez un médecin.

### Après contact avec les yeux :

Maintenez les paupières écartées avec les deux mains et rincez abondamment à l'eau claire pendant au moins 15 minutes. Consultez immédiatement un ophtalmologiste.

### Après ingestion :

Rincez-vous la bouche et buvez un verre d'eau (en gardant l'eau dans la bouche un moment). Ne vous faites pas vomir. Consultez immédiatement un médecin et montrez l'emballage ou l'étiquette.

### 4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés

Problèmes de vision. Perte de conscience. Toux. Détresse respiratoire. Maux de tête. Nausée. Vertiges.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats ou traitements particuliers

Traitement des symptômes.

Surveillance ultérieure de la pneumonie et de l'œdème pulmonaire. Traitez la peau et les muqueuses avec des antihistaminiques et des préparations de corticoïdes. Lavage gastrique après administration d'huile de paraffine avec ajout de charbon. Surveillez la circulation.

## **5 Mesures pour combattre les incendies**

### **5.1 Extincteur**

#### Extincteurs appropriés

Eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Mesures d'extinction adaptées à l'environnement.

#### Moyens d'extinction inappropriés pour des raisons de sécurité

Jet d'eau

### **5.2 Dangers particuliers résultant du mélange**

Dioxyde de chlore gazeux (ClO<sub>2</sub>), chlore (Cl<sub>2</sub>), oxygène (O<sub>2</sub>).

Risque d'éclatement dû aux températures élevées et à l'augmentation de la pression dans le récipient scellé

### **5.3 Instructions pour combattre les incendies**

N'inhaliez pas les gaz de combustion.

Portez un appareil respiratoire autonome.

Combinaison complète de protection.

## **6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions personnelles**

Portez un équipement de protection. Éloignez les personnes non protégées.

Assurez une ventilation suffisante.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement N°1907 2006 CE, article 31  
Nom commercial : Solution de dioxyde de chlore Aqua Power

Aqua Power  
Daniel BADER

Créé le : 07/11/2017  
Version 2.2

valable à partir du 07/11/2017

### 6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Contenez de plus grandes quantités et pompez dans un récipient en PE.

Diluez de petites quantités avec de l'eau et absorbez avec un matériau liant les liquides (sable, gravier, terre diatomée ou liant universel).

Traitez le matériau collecté conformément à la section Élimination.

## 7 Manutention et entreposage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Instructions pour une manipulation en toute sécurité

Protégez de la chaleur et des rayons directs du soleil.

Ouvrez et manipulez le récipient avec précaution.

Assurez une ventilation adéquate et une extraction ponctuelle aux points critiques.

Conseils de protection contre les incendies et les explosions

liquides non inflammables

Les solutions de dioxyde de chlore sont explosives à des concentrations volumiques > 10 %.

Lors du chauffage, des concentrations critiques au-dessus de la solution aqueuse sont attendues.

Mesures habituelles de protection préventive contre les incendies.

### 7.2 Conditions d'entreposage sûr, en tenant compte des incompatibilités

Conservez dans le récipient d'origine dans un endroit sec et bien ventilé.

N'entreposez pas avec des acides.

Entreposez loin de denrées alimentaires.

Tenez à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.

Conservez le récipient bien fermé.

Stockage selon TRGS 510: 6.1B

## 8 Limites et contrôles de l'exposition / Équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenez à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.

Enlevez immédiatement les vêtements souillés et trempés.

Lavez-vous les mains avant les pauses et en fin de travail.

Évitez tout contact avec les yeux et la peau.

N'inhalez pas la poussière.

Équipements de protection individuelle :

Protection des mains : Gants de protection



Matériau des gants : PVC (polychlorure de vinyle), PE (polyéthylène).

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement N°1907 2006 CE, article 31  
Nom commercial : Solution de dioxyde de chlore Aqua Power

Aqua Power  
Daniel BADER

Créé le : 07/11/2017  
Version 2.2

valable à partir du 07/11/2017

Le choix d'un gant approprié dépend non seulement du matériau, mais également d'autres caractéristiques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre.

Le produit étant une préparation de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants n'est pas prévisible et doit donc être vérifiée avant utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants : Le temps de pénétration exact doit être déterminé et respecté par le fabricant des gants de protection.

Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques



Protection du corps : Vêtements de protection

Protection respiratoire : Nécessaire pour les aérosols ou la formation de brouillards et en cas de ventilation insuffisante.  
Dispositif de filtration de gaz (DIN EN 141)

### 8.1 Paramètres à surveiller

Valeur limite professionnelle pour le dioxyde de chlore (CAS : 10049-04-4) selon TRGS900 : 0,1 ml/m<sup>3</sup> ou 0,28 mg/m<sup>3</sup>

## 9 Propriétés physico chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Forme :	liquide
Couleur :	jaunâtre
Odeur :	odeur légèrement âcre

Point de congélation :	-25 °C
Point d'ébullition/plage d'ébullition	102 °C

### 9.2 Autres informations

Point d'éclair :	ne s'applique pas
Inflammabilité :	non inflammable
Risque d'explosion :	non explosif

Pression de vapeur :	20 °C	env. 14 mbar
Densité relative :	20 °C	1 210 kg/m <sup>3</sup>
Viscosité dynamique :	20 °C	2,4 mPa*s
Solubilité dans l'eau :		totale

pH à 20 °C	< 3
------------	-----

## **10 Stabilité et réactivité**

### **10.1 Réactivité**

Pas de réaction dangereuse dans des conditions de stockage et de manipulation normales

### **10.2 Stabilité chimique**

Stable dans des conditions de stockage recommandées.

### **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Corrosif avec les métaux.

Risque d'incendie avec des substances combustibles lorsque la teneur en eau s'assèche.

Gaz toxiques au contact des acides.

### **10.4 Conditions à éviter**

Chaleur et rayonnement UV

### **10.5 Matières incompatibles**

Substances inflammables, métaux, acides, agents réducteurs

### **10.6 Produits de décomposition dangereux**

Composés du chlore, dioxyde de chlore

## **11 Données toxicologiques**

### **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

#### toxicité aiguë :

#### Valeurs DL/CL50 déterminantes pour la classification :

Voie orale                      DL50 :                      292 mg/kg (rat), valeur de la littérature

#### Irritation :

Peau :                              Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.

Œil                                 Effet corrosif. Conjonctivite.

Voies respiratoires :         Irritation des voies respiratoires supérieures.

## **12 Données relatives à l'environnement**

### **12.1 Toxicité**

#### Écotoxicité :

Toxicité aquatique

10049-04-4, dioxyde de chlore, méthode CL50 2,563 mg/l 96 h Brachydano Rerio (poisson zèbre)

DIN EN ISO 15088

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement N°1907 2006 CE, article 31  
Nom commercial : Solution de dioxyde de chlore Aqua Power

Aqua Power  
Daniel BADER

Créé le : 07/11/2017  
Version 2.2

valable à partir du 07/11/2017

Mobilité :  
aucune information disponible

Persistance et dégradabilité :  
presque complètement dégradé au cours des étapes de purification biologique.

Propriétés PBT :  
aucune information disponible

### Informations générales

Classe de risque pour l'eau 2 (auto-évaluation) : dangereux pour l'eau  
Dans les eaux également toxique pour les poissons et le plancton. Évitez le rejet dans l'environnement.

### 13 Instructions concernant l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des eaux usées

##### Produit :

Recommandation : Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne déversez pas dans les canalisations d'égouts.

L'élimination est réglementée différemment selon les pays et les municipalités. Par conséquent, le type d'élimination doit être vérifié auprès des autorités locales (mairie).

##### Catalogue européen des déchets :

15 00 00 Déchets d'emballage, matériaux absorbants, lingettes, matériaux filtrants et vêtements de protection (non mentionné ailleurs).

15 01 00 Emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément).

06 00 00 Déchets provenant de procédés inorganiques-chimiques.

06 13 00 Déchets provenant de procédés chimiques inorganiques (non mentionné ailleurs).

06 13 01 pesticides inorganiques, produits de préservation du bois et autres biocides

Code de déchets du produit : 190899

##### Emballages non nettoyés :

doivent être éliminés comme des conteneurs contenant des résidus nocifs.

15 01 10 (emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par des substances dangereuses)

##### Emballages nettoyés :

peuvent être recyclés.

Agent de nettoyage recommandé : eau

### 14 Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

UN 3287

#### 14.2 Nom d'expédition conforme des Nations unies

##### ADR/RID

UN 3287 LIQUIDE INORGANIQUE TOXIQUE, N.A.G. (dioxyde de chlore)

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement N°1907 2006 CE, article 31  
Nom commercial : Solution de dioxyde de chlore Aqua Power

Aqua Power  
Daniel BADER

Créé le : 07/11/2017  
Version 2.2

valable à partir du 07/11/2017

### Code IMDG / ICAO-TI / IATA-DGR

Liquide oxydant, corrosif. N.S.A. (oxydes de chlore)

Numéro EMS : F-A, S-Q

### 14.3 Classes de dangers liés au transport



6.1

Étiquette de danger : 6.1

Code de classification : T4

### 14.4 Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : II (danger moyen)

quantité limitée (LQ) : 100 ml

Catégorie de transport : 2

Numéro de danger : 60

Autres informations pertinentes sur les transports par voies terrestres / navigables intérieures / les transports aériens :  
quantité exemptée : E4

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : oui



### 14.6 Restrictions de tunnel

Code de restrictions de tunnel : D/E

### 14.5 Autres informations pertinentes :

Dispositions particulières : 274

## 15 Législation

### 15.1 Réglementations en matière de sécurité, de santé et d'environnement/législation spécifique à la substance ou au mélange

Réglementations nationales :

Catégorie de danger pour l'eau : Catégorie de danger pour l'eau 2 (auto-évaluation) : dangereux pour l'eau.

Évaluation de la sécurité chimique : n'a pas été effectuée.



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement N°1907 2006 CE, article 31  
Nom commercial : Solution de dioxyde de chlore Aqua Power

Aqua Power  
Daniel BADER

Créé le : 07/11/2017  
Version 2.2

valable à partir du 07/11/2017

Utilisez les produits biocides avec précaution. Lisez toujours l'étiquetage et les informations sur le produit avant utilisation.

### 16 Autres informations

Ne mélangez pas la solution de dioxyde de chlore Aqua Power avec d'autres produits.

#### Légende :

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route
CAS	Chemical Abstracts Service
CE	Communauté européenne
IATA-DGR	International Air Transport Association-Dangerous Goods Regulations
ICAO-TI	International Civil Aviation Organization-Technical Instructions
Code IMDG	International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID	International Uniform Chemical Information Database
CL	Concentration létale
DL	Dose létale
RID	Règles en matière de transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TRGS	Réglementations techniques relatives aux substances dangereuses
WGK	Catégorie de danger pour l'eau

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances, mais elles ne constituent pas une assurance des propriétés du produit et n'établissent pas de relation contractuelle.